



R É P U B L I Q U E D ' H A I T I

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)**

**COORDINATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE (CNSA)**



**Feuille de route nationale en vue de la transformation des systèmes alimentaires pour soutenir
l'Agenda 2030 en Haïti**

Septembre 2021

1. Introduction

L'Etat haïtien s'est doté depuis juin 2018 d'un cadre de référence comme préalable à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), du Développement durable, de la Souveraineté et Sécurité alimentaires et de la Nutrition. La Vision dégagée dans ce document dénommé « Politique et Stratégies Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH) » est en parfaite adéquation avec la nouvelle vision des Nations Unies pour la construction des voies vers des systèmes alimentaires plus durables, inclusifs et résilients à travers l'organisation du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires. Ici, dans cette feuille de route, nous présentons les grandes conclusions issues des concertations réalisées en Haïti, selon l'approche préconisée par les Nations Unies, pour aboutir à la transformation des systèmes alimentaires. Les grandes lignes de ce document s'articulent autour de quatre grandes idées-forces.

- Une présentation du système alimentaire actuel d'Haïti pour montrer ses limitations
- Une identification des voies de transformation.
- La construction des partenariats pour des actions collectives dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route.
- Les changements à apporter au cours des trois prochaines années dans le cadre de l'actualisation de la PSNSSANH.

Brève présentation du système alimentaire haïtien actuel

2. Mission du système alimentaire

Les objectifs poursuivis par notre système alimentaire actuel peuvent être déduits de la mission assignée à ce système dans les documents de politiques sectorielles élaborés au cours des deux dernières décennies :

- ✓ Eradiquer la faim, Prévenir la malnutrition et assurer la sécurité alimentaire de la population (PNSAN 2009, Plan Stratégique de Nutrition de 2013-2018, PSNSSANH de 2018) ;
- ✓ Contribuer au développement rural, de manière plus générale au développement socioéconomique d'Haïti (les systèmes alimentaires, par le biais du développement de l'agro-industrie, figurent parmi les vecteurs ou leviers de croissance et de création d'emplois, DSNCRP de novembre 2007, Politique de développement agricole de 2010- 2025 du MARNDR) ;
- ✓ Assurer la durabilité environnementale et réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes naturelles (Plan d'action Nationale d'Adaptation de 2007 du MDE, Politique de développement agricole de 2010-2025, PSNSSANH 2018).

D'où les trois types d'enjeux associés aux systèmes alimentaires : des enjeux nutritionnels, des enjeux socioéconomiques et des enjeux environnementaux.

3. Contribution des systèmes alimentaires à l'atteinte des ODD à la lumière des enjeux identifiés ou de sa mission.

3.1 Enjeux nutritionnels : ODD2 (lutte contre la faim) et ODD 3 (accès à la santé).

Les données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle montrent que l'on est très loin de l'atteinte des cibles ODD2 et ODD3, donc de l'accès de la population à des aliments sains et nutritifs :

- Selon l'analyse IPC, réalisée par la CNSA et ses partenaires en 2015, 70% de la population se trouve en insécurité alimentaire chronique (niveaux 2, 3 ou 4) ;
- L'état nutritionnel des enfants est marqué par des prévalences du retard de croissance, de l'émaciation, et de l'insuffisance pondérale;
- L'État nutritionnel des femmes est marqué par le surpoids et l'obésité. La proportion des femmes qui présentent un surpoids ou qui sont obèses a augmenté, passant de 21 % en 2005-2006 à 32 % en 2016-2017;
- La prévalence de l'anémie élevée chez les femmes et les enfants. Près de la moitié des femmes de 15-49 ans (49 %) sont atteintes d'anémie, la plupart sous forme légère;
- Deux tiers des enfants de 6-59 mois (66 %) sont atteints d'anémie, la plupart sous forme modérée ou légère.

Les réponses extrêmement limitées du système alimentaire aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population s'expliquent par un ensemble de contraintes liées à la production alimentaire et à l'accès aux aliments.

Malgré le potentiel du secteur agricole, Haïti importe plus de la moitié des aliments de base, en raison de la mise en œuvre au cours des trente dernières années des Politiques économiques/ commerciales inadaptées au développement de ce secteur : Manque d'investissements dans les infrastructures agricoles/équipements de transformation, dans les recherches agronomiques/innovations ; des politiques commerciales qui maintiennent des droits de douane exagérément faibles(nettement en déca des tarifs pratiqués par les pays de la CARICOM), handicapent le développement des filières d'exportation et des filières vivrières ; Inadéquation des réponses aux changements climatiques qui entraîne une vulnérabilité élevée aux désastres naturels récurrents (coûts associés aux Cyclone Jeanne, Sandy..... Cyclone Matthew) ; Insécurité foncière et taille réduite des exploitations agricoles qui pèsent sur le développement de la production agricole en limitant les investissements productifs. A cela il faut ajouter une forte migration rurale/urbaine, migration qui concerne principalement les jeunes en âge de travailler, laissant une population rurale déséquilibrée constituée de très jeunes et de personnes âgées en majorité.

L'accès aux aliments est un facteur limitant majeur de la sécurité alimentaire principalement en raison du pouvoir d'achat faible et instable des familles en insécurité alimentaire dans un contexte de hausse continue des prix des produits alimentaires de base ; **entre 60% et 80%** des aliments consommés par les ménages proviennent de l'achat au marché. La déficience des services de base et du système de protection sociale limite aussi la capacité des ménages à se procurer des aliments, en particulier les plus vulnérables (femmes, personnes âgées, enfants et ruraux).

Mauvaise utilisation de la nourriture : Le taux d'accès aux services de base liés à la nutrition et à la santé est inadéquat et l'accès à l'eau n'est pas approprié pour plus de la moitié de la population. Ajouté à tout cela, le manque d'éducation nutritionnelle affecte négativement l'utilisation de la nourriture, car les enquêtes réalisées auprès des ménages par la CNSA au cours des dix dernières années montrent que le régime alimentaire est inadéquat même chez les ménages à revenus élevés.

Parmi les facteurs sous-jacents majeurs à la base de l'insécurité alimentaire chronique, on peut signaler: la **dégradation du capital naturel des ménages** (érosion des sols, dégradation des sources d'eau et perte de

la masse forestière), la **faiblesse du capital financier** (sources de revenu faibles et instables qui ne permettent pas d'accéder au panier alimentaire de base), le **faible niveau de capital physique** (plus de 50% des exploitants agricoles ont entre 0 et 0.5 carreau¹ de terres cultivables), et la **faiblesse du capital humain** (Plus de 25% des femmes et près 20% des hommes de plus de 10 ans sont analphabètes; un taux d'analphabétisme de 30%)

3.2 Enjeux socioéconomiques : ODD 1 (éradication de la pauvreté), ODD8 (promouvoir le plein-emploi productif et un travail décent pour tous) et ODD10 (réduction des inégalités).

Dans l'état actuel de fonctionnement du système alimentaire, sa contribution à l'atteinte des ODD associés aux enjeux socioéconomiques est faible comme l'indiquent les données ci-après :

Sur environ cinq décennies, c'est-à-dire de 1970 à 2020, l'économie haïtienne a cru en moyenne annuelle de moins de 1%, selon les données de la Banque de la République d'Haïti (BRH). Et elle se retrouve parmi les économies les plus inéquitables du monde (Banque mondiale, 2018) avec un coefficient de Gini qui dépasse 0.6%. Sous la poussée des pressions démographiques, le revenu per capita chute de décennie en décennie (CIRAD, 2016). En l'absence de croissance, il est impossible d'atteindre le plein-emploi productif et encore moins d'éradiquer la pauvreté sans une meilleure redistribution de revenus dans les différentes branches d'activités. L'industrie agroalimentaire n'arrive pas à générer des emplois productifs dans les différentes composantes de la chaîne alimentaire, notamment au niveau du sous-secteur des intrants agricoles (Semences, fertilisants et pesticides, machines et équipements agricoles); des opérations post récolte liées à la collecte, le conditionnement la transformation de matière brute agricole, et des entreprises de services, de financement. Au sein du système alimentaire, les revenus se distribuent au profit des importateurs (du fait de la révision des taxes à l'importation à un niveau insignifiant.

3.3 Enjeux environnementaux : ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 13, 14 et 15 (lutte contre le changement climatique, protection de la faune et de la flore aquatique et terrestre).

Des efforts sont effectués à travers des projets exécutés par le MDE² et le MARNDR³ avec l'appui des partenaires techniques et financiers, pour la prise en compte de ces enjeux environnementaux. L'État haïtien pour affronter ces défis à travers des politiques budgétaires sont encore très limités. Le pays devient encore plus vulnérable aux catastrophes naturelles. La fragilité des infrastructures agricoles et des cultures face aux aléas climatiques rend ce secteur très vulnérable aux cyclones et aux inondations de plus en plus récurrents dans le pays. ***Entre 2004 et 2008, les ouragans tropicaux de grande ampleur qui se sont abattus sur Haïti ont coûté plus de 7 milliards USD. Et les dégâts associés au passage du cyclone Mathieu dans le grand Sud, en 2016, s'élèvent à 2.78 milliards de dollars (MPCE, janvier 2017).*** L'analyse de la structure des coûts du changement climatique (MDE, 2015) montre qu'en 2025, le coût de l'inaction serait compris entre 15,7 millions USD annuels pour les principales productions du secteur agricole et 170 millions USD pour l'ensemble du secteur.

¹ 1 carreau = 1,29 hectare

² Ministère de l'Environnement

³ Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

4. Les voies de transformations du système alimentaire actuel :

Deux approches sont fusionnées pour la transformation du système alimentaire : la démarche de la PSNSSANH et celle proposée par le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires

La PSNSSANH

La PSNSSAN indique les voies de transformation du système alimentaire actuel. Ce document, publié en 2018 et adopté en 2021 en Conseil des Ministres se traduit par 35 mesures et 25 programmes Nationaux dont la mise en œuvre concertée et coordonnée sur l'ensemble du territoire, par 11 Ministères et 12 organismes, constitue une précondition à l'atteinte des Objectifs du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), du Développement, de la Souveraineté et sécurité alimentaires et de la nutrition. En lien avec l'Agenda global de 2030, la PSNSSAN est alignée sur les Objectifs de Développement (Durables (ODD). Mais sa principale cible est l'ODD2 (faim zéro) qui sert d'accélérateur en contribuant directement à la réalisation des autres ODD. La PSNSSANH est construite autour de quatre axes stratégiques :

AXE 1. POLITIQUE (Politiques économiques et sectorielles, Système de préparation aux urgences alimentaires & nutritionnelles).

Créer un **environnement** favorable et protecteur de la souveraineté, la sécurité alimentaire et la nutrition et permettant aux différents secteurs pertinents de la SSAN de prospérer

AXE 2. OPÉRATIONNEL. Rendre disponibles et accessibles les **biens et les services** nécessaires à l'atteinte de la souveraineté et sécurité alimentaires et de la nutrition à l'ensemble de la population, en temps normal et en situation d'urgence suite à un choc

AXE 3. INSTITUTIONNEL. Renforcer les **institutions et les capacités nationales** afin qu'elles soient en mesure de financer, de coordonner et de gérer la mise en œuvre déconcentrée et décentralisée des mesures et Programmes Nationaux prioritaires des différents secteurs de la SSAN avec des mécanismes capables d'assurer la recevabilité des investissements.

AXE 4. TRANSVERSAL. Cet axe traite des questions transversales telles que le Capital humain, l'aménagement du territoire, le genre et la résilience.

Cinq actions sectorielles sont considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de la PSNSSANH :

1. Investissements dans la production agricole familiale et le commerce des produits locaux
2. Relèvement des tarifs à l'importation des produits agricoles
3. Investissement dans les programmes de protection sociale et la nutrition :
4. Préparation et réponses aux urgences :
5. Campagnes de communication autour de la mise en œuvre de la PSNSSANH

5. La Démarche proposée par le Sommet sur les systèmes alimentaires

La démarche proposée par le Sommet sur les systèmes alimentaires renvoie à des pistes de solutions spécifiques pour atteindre les ODD et se prête ainsi mieux au suivi et à l'évaluation de ces cibles. Les cinq pistes et les leviers de changements ci-après constituent une approche de gestion plus opérationnelle en privilégiant l'approche chaîne de valeur.

Les cinq pistes d'actions et les leviers de changement

- Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs (ODD1, ODD2, ODD3 et ODD6)
- Passer à des modes de consommation durables (ODD7 et ODD12),
- Stimuler une production respectueuse de la nature (ODD7)
- Promouvoir des moyens de subsistance équitables (ODD1, ODD5, ODD8, ODD10)
- Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress (ODD9, ODD11 ODD13. ODD14 et ODD15)

Les droits de l'homme, l'innovation, la finance, ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent les leviers de changement.

Les pistes d'actions proposées dans les ateliers de concertations nationales, interreliées avec les actions définies à l'intérieur des quatre axes de la PSNSSAN sont indiquées pour atteindre les cinq principaux objectifs du sommet en lien avec l'agenda de 2030,

i. Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs ;

- ✓ Assurer l'auto-suffisance alimentaire dans les principales filières de production agroalimentaires (filières céréales et légumineuses, tubercules, protéines animales, fruits et légumes, sucrerie et filières boissons)
- ✓ Mise en place d'une politique de contrôle de qualité des alimentaires et de respect des normes nutritionnelles;
- ✓ Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle
- ✓ Améliorer la redistribution de revenus tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;
- ✓ Assurer la stabilité des prix des produits alimentaires de base, notamment par la mise en place de stock stratégique pouvant servir à la fois de stock tampon et de stock de contingence à utiliser suite à des chocs;
- ✓ Réduire les pressions sur le budget alimentaire des ménages en facilitant l'accès aux services de base (éducation et santé)
- ✓ Mettre en place des filets de protection sociale au profit des groupes les plus vulnérables.
- ✓ Faciliter le retour dans la production alimentaire des jeunes en stimulant des transformations technologiques et la formation.

ii. Passer à des modes de consommation et de production durables ;

- ✓ Renforcement du secteur de l'énergie dans certaines filières de production et de consommation de l'énergie en améliorant les techniques de production et de transformation de bois de feu et de charbon de bois;
- ✓ Mise en place d'un programme de développement des produits agro-forestiers;

- ✓ Mise en place d'un programme de développement de la pêche durable ;
- ✓ Promotion de produits de consommation courante réutilisables dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
- ✓ Promotion de la conscience Environnementale de la population ;
- ✓ Mise en place d'un programme de valorisation des déchets dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire

iii. Promouvoir des moyens de subsistance équitables ;

- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux ressources productives entre les sexes dans les différentes composantes du système alimentaire ;
- ✓ Réduire les inégalités dans l'accès aux services de base et aux ressources productives entre les milieux de résidence (urbains et ruraux) ;
- ✓ Promotion de l'équité fiscale (Les personnes les plus pauvres ou à revenus moyens qui dépensent davantage dans l'acquisition des biens alimentaires ne doivent plus supporter le fardeau fiscal qui doit être porté par les individus à revenus élevés ;
- ✓ Réforme du système de protection sociale pour une amélioration des conditions de vie des travailleurs dans le système alimentaire.

iv. Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

- ✓ Construction des infrastructures de base résilientes (Infrastructures de transport, Canaux d'irrigation, Centrales électriques, Centres de stockage, de conditionnement et de distribution, Ports) ;
- ✓ Aménagement des bassins versants surtout dans les zones de production les plus vulnérables aux catastrophes naturelles ;
- ✓ Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises aux niveaux national et régional ; Meilleure gestion des bases du système alimentaire (ressources naturelles, matériel génétique, nouvelles espèces et/ou variétés, ex. café, pois d'angole.) Appui à la recherche et aux innovations pour le développement des variétés climato-résilientes ;
- ✓ Mise en place d'un système d'assurance au profit des producteurs dans le secteur agricole
- ✓ Veille climatique et système d'alerte précoce ;
- ✓ Systèmes alimentaires à faible émission de carbone/Promotion de l'agroforesterie (séquestration de carbone, entre autres) ;
- ✓ Protection des écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, etc.) ;
- ✓ Changements dans les habitudes alimentaires (valorisation de plantes orphelines, ex. igname) ;
- ✓ Amélioration de la gouvernance et du cadre légal en lien avec le système alimentaire ;
- ✓ Protection des espaces agricoles.

6. Construction des partenariats pour des actions collectives

Vu les contraintes de gouvernance, les faiblesses et les instabilités institutionnelles en Haïti, traduire cette feuille de route en politiques publiques et réalisation d'actions collectives, dans le cadre de l'agenda global de 2030, constitue un défi gigantesque. Une mise en œuvre réussie de cette feuille de route appelle donc,

entre autres, à la tenue des concertations permanentes, pour des engagements permanents de la part des acteurs : l'Etat haïtien, le Secteur privé et la Société civile. Ces concertations se traduiront par :

- ✓ Une appropriation par l'Etat haïtien de la feuille de route : un plaidoyer auprès des institutions qui influencent les politiques publiques (le Parlement, la Présidence, les collectivités territoriales, partis politiques, etc.) pour l'adoption et la mise en œuvre de la PSNSSANH révisée.
- ✓ Un consensus national sur les voies de transformation à adopter : cela suppose que les institutions les plus représentatives du secteur Privé et de la Société civile, en plus de l'Etat haïtien s'engagent à soutenir les actions inscrites dans l'agenda de 2030.
- ✓ La mise en place d'une Commission Nationale Stratégique pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route. Cette Commission rassemble ces entités : la Présidence, la Primature, les Ministères concernés, le Parlement Haïtien et en Particulier le Front Parlementaire contre la Faim en Haïti (FPCFH), la Société Civile (Organisations paysannes, chambres de commerce, Association des Consommateurs, Organismes de droits humains, office Protecteur du Citoyen, Universités, Association de médias, etc.)

- ✓ La conclusion des partenariats public-privé pour créer des incitations à investir dans les secteurs prioritaires des systèmes alimentaires ;
- ✓ La mise en place des plateformes régionales de producteurs et de distributeurs qui s'engagent à réaliser des actions prioritaires pour les trois prochaines années ;
- ✓ La création des forums de discussion, de partage d'initiatives entre les acteurs sectoriels/institutionnels ;
- ✓ Le renforcement du réseau de Journalistes et des parlementaires contre la faim pour influencer les politiques publiques sectorielles liées à la transformation des systèmes alimentaires ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des progrès liés à la transformation des systèmes alimentaires (définition et mesure des indicateurs de résultats et des indicateurs d'impacts tels les ODD) ;
- ✓ La mise en place d'une structure d'arbitrage, de résolution des tensions et des divergences (Structure composée d'un représentant des chambres de commerce, d'un représentant des plateformes régionales de producteurs et de distributeurs, d'un membre du réseau de parlementaires contre la faim, du réseau de Journalistes contre la faim, un membre de l'Office de Protection du Citoyen et de la Citoyenne, d'un représentant d'organisations des droits humains, un membre de la Fédération Nationale des Maires, un membre de la fédération des barreaux, un membre de la Commission parlementaire/Agriculture et Sécurité Alimentaire).

7. Les changements à apporter au cours des trois prochaines années : Conditions pour une implémentation réussie de nouvelles voies de transformation du système alimentaire

En plus de la tenue des concertations permanentes, d'autres conditions sont nécessaires, pour une implémentation réussie de la feuille de route. Les actions sectorielles prioritaires définies dans la PSNSSANH sont révisées comme suit :

- ✓ **Renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.**

✓ *Conception des outils financiers adéquats pour financer le système alimentaire*

En plus du Budget SAN préconisé dans la PSNSSANH, comme moyens à mobiliser pour financer les actions destinées à transformer les systèmes alimentaires, notamment pour renforcer la résilience aux vulnérabilités, aux chocs et au stress, des mécanismes financiers incitatifs peuvent être développés par la Banque de la République d’Haïti (BRH) à travers son agenda monétaire pour la Croissance et l’Emploi. La BRH peut encourager des investissements substantiels dans le système alimentaire à travers la constitution de fonds de garantie destinés aux PME, pour inciter : i) le Fonds de Développement Industriel (FDI) à octroyer le crédit à des taux qui se rapprochent des taux pratiqués dans la Région Carabes et Amérique Latine (2 à 3% l’an) avec des périodes de grâce considérables; ii) les Banques commerciales à financer des équipements à travers le crédit-bail à des taux inférieurs à 10%; iii), le développement des produits d’assurance adaptés aux besoins du système alimentaire et même le développement des assurances communautaires. D’autres moyens financiers peuvent être mobilisés pour financer le système alimentaire à travers un partenariat BRH-ONA (Office National d’Assurance Vieillesse). Il s’agit de développer des produits financiers souples pour répondre aux besoins des microentreprises dans la chaîne de production et de distribution alimentaire. Un rôle stratégique devrait être accordé à 2 institutions publiques spécifiquement destinées à financer le secteur agricole à savoir la BNDA⁴ et le BCA⁵

✓ *Les réformes nécessaires*

Les mesures de politiques fiscales et de réformes commerciales annoncées dans la PSNSSANH, de même que les mesures de politiques liées à l’aménagement du territoire figurent parmi les mesures prioritaires, dans le cadre des changements à apporter au cours des trois prochaines années. Toutefois, pour éviter toute surprise, les réformes commerciales et fiscales devront prendre effet de manière progressive.

✓ *Construire la stabilité politique et un environnement sécuritaire*

Ce sont les conditions minimales pour assurer la stabilité institutionnelle, la continuité de l’État par voie de conséquence, le fonctionnement des systèmes alimentaires. Haïti est perçue aux yeux des investisseurs nationaux et internationaux comme un pays à haut risque et est souvent classée parmi les endroits les moins sûrs du monde et les destinations à éviter. Les acteurs politiques, économiques et ceux de la Société Civile doivent s’engager à créer un environnement politique stable et sécuritaire pour améliorer l’image d’Haïti du reste du monde et attirer les investissements étrangers directs et les capitaux internationaux de manière générale. Un consensus national autour de la feuille de route peut servir de stimulus.

⁴ Banque Nationale de Développement Agricole

⁵ Bureau de Crédit Agricole